ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JACOB

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Districts Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 15 Janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, Districts Supérieur.

Le soussigné a été nommé Collecteur de Taxes d'Etat pour la Paroisse d'Orléans, et a pris possession de son bureau, situé au No. 24 rue Union, dans la Cité de la Nouvelle-Orléans, où il sera trouvé pendant les heures d'affaires.

Il a été nommé par le Gouverneur, conformément à l'Acte No. 85 de la Législature de cet Etat, approuvé le 5 Juillet, 1882, et a pris possession de son bureau le 1er Janvier, 1884